



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'ALLIANCE VERTE LANCE UN NOUVEL INDICATEUR DE RENDEMENT SUR LE RECYCLAGE DES NAVIRES

Québec, QC, jeudi 19 mars 2020 – L'Alliance verte élargit la portée de son programme nord-américain de certification environnementale en ajoutant un indicateur de rendement sur le démantèlement responsable des navires.

En se penchant sur cet enjeu émergent, l'Alliance verte fait une fois de plus preuve de vision et démontre son approche proactive pour favoriser l'amélioration de la performance environnementale de l'industrie maritime selon son directeur général, David Bolduc : « Le recyclage des navires demeure l'un des secteurs les plus dangereux et plusieurs organismes nationaux et internationaux reconnaissent l'importance d'en améliorer les pratiques. Il est important de souligner que les armateurs certifiés par l'Alliance verte ont accepté volontairement de se soumettre à ces nouveaux critères d'évaluation sur le recyclage des navires alors qu'aucune réglementation ne les y oblige. »

« En élaborant un indicateur pour le recyclage des navires, l'Alliance verte contribue à améliorer les pratiques et la performance », affirme Andrew Stephens, directeur général de la Sustainable Shipping Initiative (SSI). SSI héberge l'initiative SRTI (Ship Recycling Transparency Initiative), une plateforme en ligne multipartite utilisant la transparence pour accélérer une approche volontaire axée sur le libre-marché pour le recyclage responsable des navires et, à terme, des règles du jeu plus équitables pour l'ensemble de l'industrie. « Les acteurs clé et partageant les mêmes idées – allant des investisseurs et des prêteurs aux compagnies d'assurance et aux expéditeurs – ont tous un rôle à jouer pour rendre les armateurs imputables. En appelant à la transparence, ils contribuent à élever la barre en matière de recyclage responsable des navires. »

Le nouvel indicateur est le fruit d'une collaboration soutenue de 18 mois entre l'industrie, les groupes environnementaux, la communauté scientifique et les représentants gouvernementaux. « L'indicateur est divisé en deux volets, précise le directeur du programme, Thomas Grégoire, qui a chapeauté ce projet. Le premier ensemble de critères incite les armateurs à dresser un inventaire des matières dangereuses (IMD), alors que le second concerne les armateurs qui procèdent au démantèlement ou au recyclage d'un ou plusieurs navires durant une année donnée. »

Le directeur des affaires réglementaires et environnementales de la Chambre de commerce maritime (une des associations membres de l'Alliance verte), Paul Topping, estime logique de planifier la fin de vie d'un navire de façon sécuritaire et responsable à l'aide d'un IMD.

« Le nouvel indicateur de l'Alliance verte procure aux armateurs une approche graduelle, pour que les participants puissent voir leurs efforts reconnus », souligne M. Topping. Ce



.....

dernier a agi auparavant à titre de représentant du gouvernement du Canada auprès de l'Organisation maritime internationale dans le cadre des échanges ayant mené à la conclusion d'une nouvelle entente internationale, en 2009, soit la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, qui doit encore être ratifiée par les États membres. Paul Topping ajoute que seules les entreprises des États membres de la Convention de Hong Kong pourront être mandatées pour le démantèlement ou le recyclage, une fois son entrée en vigueur. « Par contre, il faudra attendre encore quelques années, dit-il. C'est une bonne chose que l'Alliance verte fasse preuve de leadership à ce chapitre. »

Comme pour les autres critères, le niveau 1 rend compte de la conformité réglementaire, alors que le niveau 2 exige l'élaboration d'une politique encadrant le recyclage du navire. « Le niveau 2 exige aussi la création d'un inventaire des matières dangereuses à la livraison de chaque nouveau navire, de sorte que les recycleurs sachent exactement, lors du démantèlement, le type et la quantité de matières dangereuses et où elles sont stockées à bord », explique M. Grégoire.

Étant donné que beaucoup de navires existants n'ont pas d'IMD, le niveau 3 exige que les armateurs en instaurent un pour au moins un de leurs navires actuels. Puis, au niveau 4, il sera nécessaire pour la moitié de la flotte, alors que le niveau 5 exigera des IMD pour tous les navires.

Le nouvel indicateur sur le recyclage des navires sera optionnel lors de la première année d'évaluation (en 2020), comme c'est toujours le cas lors d'ajouts de nouveaux indicateurs. Il sera ensuite obligatoire pour obtenir la certification de l'Alliance verte. Tous les enjeux et critères 2020 du programme de certification environnementale de l'Alliance verte sont sur notre site web : www.allianceverte.org/certification/enjeux-et-criteres.

L'Alliance verte en bref

Fondée en 2007, le programme de certification environnementale de l'Alliance verte découle d'une démarche volontaire de l'industrie maritime visant à surpasser la réglementation. À ce jour, plus de 140 armateurs, administrations portuaires, terminaux et chantiers maritimes de partout au Canada et aux États-Unis, participent au programme. Le processus de certification est rigoureux et transparent, les résultats sont vérifiés de manière indépendante tous les deux ans et la performance individuelle de chaque entreprise est rendue publique chaque année. Le caractère unique du programme de l'Alliance verte repose sur l'appui qu'il reçoit des groupes environnementaux, scientifiques et gouvernementaux. Ces supporteurs contribuent à façonner et réviser le programme. L'Alliance verte compte plus de 75 supporteurs.

Pour plus d'information :

Manon Lanthier

Directrice des communications, Alliance verte

T. 418-649-6004 #302 | C. 418-569-5110

manon.lanthier@allianceverte.org